

## Conseil municipal du:

20 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : SAMSON-RAOUL Caroline; LE ROY Pierre; THOMAS David; LE GUEN Anita, LE MEUR Yves ;LE SENECHAL Caroline ;OLLIVIER Patrick ;PAUL Mickael ; FAVEAUX Roseline ; LE ROLLAND Marie-Aimée ;CLECH Chantal représentée par LE ROLLAND Marie-Aimée ; QUEMENER Marie-Paule représentée par LE GUEN Anita ; DELAUNAY Yvon représenté par le MEUR Yves ; BOCHER Georges représenté par PAUL Mickaël.

Etaient absents :

Madame LE GUEN Anita a été nommée secrétaire

### Pénalités de retard : marché de voirie partie paysage

Le marché de voirie a été signé le 22 juin 2018 pour des travaux qui devaient débiter les semaines n° 9 et n°10 de 2019 Procès-verbaux de chantier n°12 et 23 ;

Une partie des travaux a été réalisée les semaines 11 et 12, la dernière intervention la semaine n°21.

Les travaux étaient prévus pour 2 semaines aussi nous avons adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'entreprise le PUIL, le 16 mai 2019 et demandé de notifier l'absence du représentant de l'entreprise aux réunions de chantiers du mardi matin.

Les travaux ont été réceptionnés par la commission en date du 30 juillet 2019 et la commission du 29 octobre 2019 s'est réunie pour la levée des réserves.

L'entreprise le PUIL Paysage est déclarée en procédure de liquidation judiciaire (TC du 02/10/2019) et nous a adressé le **04/12/2019** son décompte définitif : **4 924,08 € T.T.C** (validé par le Maître d'œuvre).

La partie réglementaire du marché prévoit des pénalités sur ce marché :

-9 semaines soit 63 jours X 1/1000 X 4 401,60 € HT= 277,30 € HT  
-6 absences X 100 € H.T. aux rendez-vous = 600 € HT

Le conseil municipal décide d'appliquer les pénalités soit **877,30€ HT** de pénalités de retard pour l'entreprise le PUIL.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou les adjoints à signer les pièces les pièces relatives à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire**